

S.I.R.S. COLLORGUES GARRIGUES SAINTE EULALIE	DÉLIBÉRATION N° 2026 – 05 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU REGROUPEMENT SCOLAIRE COLLORGUES - GARRIGUES SAINTE EULALIE
	Séance du 16 avril 2026 à 18 heures 30
Date de Convocation : 10/04/2026	L'an deux mil vingt-six et le seize avril, à dix-huit heures trente, le conseil syndical du Regroupement Scolaire COLLORGUES - GARRIGUES SAINTE EULALIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Micheline REGHENAS, Vice-présidente en exercice.
Date d’Affichage : 10/04/2026	
Nombre de membres en exercice : 10	<u>PRÉSENTS</u> : Micheline REGHENAS, Pauline BRUNEL, Morgane ROBERT, Gaël VERNEDE, Catherine MORESCHI, Marie-Camille DUGAS, Emma ROUVEYROLLES, Emilie ROQUEL, Amandine BIANCO MONTEIL et Frédéric PELADAN
Présents : 10	
Absent(s) : 0	<u>ABSENTS</u> :
Absent(s) représenté(s) : 0	<u>PROCURATION</u> : -
Secrétaire de séance :	Madame Emma ROUVEYROLLES
Objet de la Délibération :	Délibération portant nomination du Président
En l’absence de M. Didier KIELPINSKI, Président sortant, Madame Micheline REGHENAS, Vice-Présidente sortante expose qu’il convient de nommer le Président du SIRS Garrigues Sainte Eulalie Collorgues, pour faire suite au renouvellement des Délégués du Comité Syndical. Il rappelle que ce vote est placé sous la Présidence du Doyen d’âge, qui est Madame Micheline REGHENAS, laquelle prend la parole et donne lecture des articles L.2122-4, L2122-5, L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et précise que le Comité Syndical doit élire au scrutin secret à la majorité absolue, son Président. Madame Micheline REGHENAS demande alors s’il y a des candidats au poste de Président. Mme Catherine MORESCHI propose sa candidature. Chaque Délégué à l’appel de son nom dépose son bulletin dans l’urne. Le résultat du vote donne les résultats ci-après : -Nombre de bulletins trouvés dans l’urne : dix -Nombre de Délégués présents n’ayant pas pris part au vote : zéro -Nombre de bulletins nuls ou assimilés : zéro -Suffrages exprimés : dix -Majorité requise : cinq Mme Catherine MORESCHI a obtenu dix voix dès le 1^{er} tour du scrutin, elle est immédiatement proclamée Présidente du SIRS Garrigues Sainte Eulalie Collorgues et installée dans ses fonctions.	

Fait à COLLORGUES, les jour mois et an susdits

La Présidente,
Catherine MORESCHI

La secrétaire de séance,
Emma ROUYEYROLLES

Acte rendu exécutoire après publication du
27/04/2026... et dépôt en Préfecture
le... 27/04/2026...

C. Moreschi



[Signature]

PRÉFECTURE DU GARD

29 AVR. 2026

COURRIER ARRIVÉ